



COMMENTAIRE DE JURISPRUDENCE NUMÉRIQUE APERÇU MENSUEL, OCTOBRE 2024, VOL. 161

Des expertes et experts renommé(e)s commentent la jurisprudence actuelle de manière précise et exacte.

DROIT DES CONTRATS

Hagelschaden eines Occasionsfahrzeugs

Lukas Moser / Dario Galli / Markus Vischer

In seinem Urteil 4D_37/2023 vom 25. September 2023 entschied das Bundesgericht, dass ein hagelgeschädigtes Occasionsfahrzeug kein Unfallfahrzeug sei, weshalb die Zusicherung der Unfallfreiheit des Fahrzeugs durch den Verkäufer keine absichtliche Täuschung darstellen könne.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral 4D_37/2023 du 25 septembre 2023

Publié le 18 octobre 2024

DROIT DU TRAVAIL

Convention collective de travail / demeure de l'employeur

Catherine Weniger

Les conventions collectives de travail étendues relèvent du droit et sont donc appliquées d'office par le juge. L'employeur est en demeure et doit l'intérêt moratoire dès que la créance est exigible, sans qu'une interpellation de l'employé soit nécessaire.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral 4A_204/2023 du 23 juillet 2024

Publié le 25 octobre 2024

14. November 2024, 13:00-14:00 Uhr - live bei Zoom sav-credit: 1

webinar, wirtschafts- strafrecht

jonas d. gassmann
counsel, ll.m., cipp/e,
vischer, zürich 

«straftaten sollen sich nicht lohnen –
was sie zur vermögenseinziehung nach
art. 70 ff. stgb wissen müssen»

chf 100.- 

DROIT DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

L'obligation d'observer les limitations de vitesse dans tous les cas

Margaux Collaud

DROIT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'IMMOBILIER

Enteignung / Strassenbau

Jamie Lee Mancini

Grundstückserwerb durch Personen im Ausland

Jamie Lee Mancini

DROIT DE LA FAMILLE ET DROIT DES PERSONNES

Le réexamen des rapports familiaux après une décision de renvoi à l'instance inférieure

André Lopes Vilar de Ouro

DROIT DES ASSURANCES PRIVÉES

Les gelures provoquées par les conditions météorologiques en tant qu'accident (art. 4 LPGA)

Tobias Sievert

jeweils von 13:00-14:00 uhr - live bei zoom

webinarreihe im arbeitsrecht

15. januar 2025 - 13:00-14:00 uhr interne untersuchungen im arbeitsrechtlichen kontext dominique müller, lenz & staelelin, zürich	21. mai 2025, 13:00-14:00 uhr aufhebungsvereinbarungen marc ph. prinz, vischer, zürich
26. märz 2025, 13:00-14:00 uhr konkurrenz- und abwerbeverbot livia keiller, niederer kraft frey, zürich	02. juli 2025, 13:00-14:00 uhr restrukturierungen christian gersbach, cms von erlach partners, zürich

komplettbuchung: chf 380.- p.p. / einzelbuchung: chf 100.- p.p.

 Academy

DROIT DES CONTRATS

Le consentement à une clause d'arbitrage et la sentence incompatible avec l'ordre public
matériel

André Lopes Vilar de Ouro

DROIT DES ÉTRANGERS

Les effets de l'annulation d'une naturalisation facilitée

Margaux Collaud

L'accès aux pratiques en matière d'asile : pas de secret

Nathanaël Pascal

DROIT DES PROFESSIONS JUDICIAIRES

La production par un-e avocat-e de propositions transactionnelles dans le cadre du
recouvrement de ses honoraires

Camille de Salis

DROIT DU TRAVAIL

Le travailleur occupé en Suisse au sens de l'art. 1a al. 1 lit. a LAA
Camille de Salis

La compétence du juge unique pour le prononcé d'une expulsion et d'une peine pécuniaire (art. 19 al. 2 let. b CPP)
André Lopes Vilar de Ouro

Kein Betreuungsurlaub während Mutterschaftsentschädigung
Nicolas Facincani

Befristeter Arbeitsvertrag oder nicht angestellt?
Nicolas Facincani

Abreden ausserhalb des Arbeitsvertrages
Nicolas Facincani

L'accès aux données personnelles, et c'est tout ?
Nathan Philémon Matantu

Arbeitszeugnis: Konkrete Umstände für Bestimmung des Streitwerts entscheidend
Nicolas Facincani

Alter als Dispensationsgrund für die Schlichtungsverhandlung
Nicolas Facincani

DROIT FISCAL

Pas de transparence sur la solidarité fiscale entre époux
Nathan Philémon Matantu

DROIT PÉNAL

Veruntreuung von Darlehen
David Meirich

La commission par omission de l'infraction d'atteinte à la paix des morts
Justine Arnal

Détention provisoire : un bref rapport médical requis sur la seule question du risque de récidive
reste une expertise selon les art. 182 ss CPP
Ryan Gauderon

Prise en compte du comportement subséquent au prononcé d'une expulsion dans l'examen de
sa proportionnalité
Kastriot Lubishtani

DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE

Staatshaftung wegen nutzloser Aufwendungen im Beschaffungsverfahren
Jamie Lee Mancini

LP

Auslegung eines definitiven Rechtsöffnungstitels
Stéphanie Oneyser

Un taux d'intérêt de 24 % n'est pas contraire à l'ordre public suisse
Claire Tistouret

Un formulaire A n'est pas suffisant

Romain Dupuis

PROCÉDURE CIVILE

Bindungswirkung eines negativen Zuständigkeitsentscheids eines ausländischen Schiedsgerichts für die Schweizer Gerichte

Stéphanie Oneyser

PROCÉDURE PÉNALE

La scission des débats d'appel et le changement de composition du tribunal
Camille de Salis

Messages échangés entre des agents infiltrés suisses et un prévenu à l'étranger : pas de violation du principe de la territorialité
Kiana Ilyin

L'obligation de tenir des débats d'appel lors du prononcé d'une expulsion
Frédéric Lazeyraz

EDITIONS WEBLAW

Le CJN rassemble des commentaires de jurisprudence rédigés par plus de 100 spécialistes, issus d'une trentaine de domaines juridiques. Les commentaires des experts font l'objet d'une évaluation par les pairs qui, réalisée par une rédaction renommée, permet de garantir un niveau de qualité élevé.

Outre les commentaires d'experts, le CJN abrite également des articles de blog. La responsabilité de ces articles incombe aux auteurs et propriétaires des blogs - [Liste des blogs](#)

Le CJN est proposé individuellement et dans le cadre du portail d'informations et de recherches Push-service des arrêts. Les commentaires peuvent être cités par une proposition de citation et des notes marginales.

Statistique :

Abonnés au "Commentaires de jurisprudence numérique (CJN)" : 8404

Informations et [impressum](#) :

info@weblaw.ch | T +41 31 380 57 77

ISSN 1663-9995, Editions Weblaw.

Inscription et changement d'adresse : Login à <https://register.weblaw.ch>. En suivant les onglets «Modifier ses données personnelles» et ensuite «Adresse mail» il est possible de changer son adresse e-mail ou d'annuler l'abonnement à la newsletter du Push-Service des arrêts.

Prière de ne pas répondre à cet e-mail. Si vous désirez prendre contact avec nous, veuillez utiliser les données de contact indiquées.

<https://cjn.weblaw.ch>

